



## COMMUNIQUE DE PRESSE

2010-03-08

### **Après les déclarations de Valérie Pécresse : la sécurité des usagers et des agents exige d'autres réponses**

Il y a un certain manque de sérieux de la part de Valérie Pécresse dans ses dernières

déclarations concernant insécurité sur les lignes d'autobus de la RATP.

D'abord le choix de le faire sur la ligne 122. En effet cette ligne est loin d'être la plus insécuritaire du réseau, et par sa simple visite elle contribue à la stigmatiser ainsi que les habitants des quartiers qu'elle dessert.

Ensuite lorsqu'elle dénonce publiquement la situation insécurité que connaissent les lignes du réseau d'autobus de la RATP. En effet la dégradation que nous connaissons indique très clairement l'échec en matière de sécurité du gouvernement dont elle est membre. La désespérance sociale alimentée par la politique de ce dernier ne peut rimer avec la souffrance au travail des agents. Cela sanctionne également la politique de la direction de la RATP, dont le président, nommé par ce même gouvernement, obéit à une lettre de mission signée par le président de la République. Cette politique se traduit par la déshumanisation de notre réseau.

Enfin lorsqu'elle propose les SMS comme solution à l'insécurité alors que les effectifs statutaires RATP pour la réhumanisation du réseau manquent, et que son gouvernement envisage la suppression de 3000 postes de policiers et de gendarmes. C'est de personnel RATP dans les autobus et les terminus, et d'une police de proximité en lien avec les populations dont on a besoin.

Être confronté au danger, à insécurité dans son travail n'est pas acceptable : la RATP et les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer aux agents, aux usagers, la sécurité qui leur est due dans l'exercice de leur métier. Alors que nous sommes à la veille du rendez-vous retraite 2010, cela souligne combien est légitime la prise en compte des contraintes de service public que nous subissons. L'État a le devoir de reconnaître et de compenser la pénibilité, inhérente à notre environnement de travail, aux conditions d'exercice du service public. C'est tout le sens de la possibilité de départ anticipé à la retraite dont doivent bénéficier tous les agents qui y sont confrontés.

C'est ce que la CGT BUS RATP portera avec les salariés du département BUS de la RATP lors de la journée de grève du 23 mars prochain.